



...un village, une rivière, un parc!

Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0
Tél: (418) 362-2078 Fax: (418) 362-2111
Courriel: municipalite@stgenevieve.ca

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 468-05-12-22 Concernant la circulation des VTT sur les chemins municipaux et abrogeant les règlements no 445-06-07-21 et 450-04-10-21

Est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan que :

Lors de la séance régulière du conseil de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan tenue le 16 janvier 2023 au Bureau municipal, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 468-05-12-22 concernant la circulation des VTT sur les chemins municipaux et abrogeant les règlements no 445-06-0621 et 450-04-10-21.

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 23 janvier 2023.

François Hénault
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François Hénault, directeur général de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis inscrit au recto de la présente en affichant une copie aux endroits suivants :

- Bureau municipal*
- Bureau de poste de Ste-Geneviève*
- Le Geneviévois*

Entre 12 h 00 et 16 h 00 heures 23 janvier 2023

Le directeur général

François Hénault

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 janvier 2023

Le directeur général

François Hénault